

Fournitures scolaires 3^e/4^e année

Année scolaire 2023-2024

Chers parents,

Voici la liste des articles scolaires qui seront nécessaires à votre enfant l'an prochain, afin que vous puissiez vous les procurer au cours de l'été. Ce matériel est obligatoire et votre enfant devra l'avoir pour la rentrée du 29 août 2023. **Etant donné que tous ces articles seront utilisés au quotidien, nous vous conseillons d'acheter du matériel de bonne qualité. Nous vous rappelons également qu'il est possible d'utiliser le matériel de l'an passé qui est en bon état.**

- 2 bâtons de colle de style Pritt (40 g) ou produit équivalent
- 6 cahiers de style Canada lignés (32 pages) ou produits équivalents
- 2 cartables à anneaux de 1/2 pouce (1 pour la classe et 1 pour la musique)
- 6 crayons de plomb HB pour l'année à renouveler au besoin
- 1 crayon effaçable à sec
- 7 duo-tangs régulier
- 2 duo-tangs en plastique avec pochettes
- 2 étuis à crayons
- 1 ensemble de crayons de couleur en bois (12)
- 1 ensemble de crayons de feutre pointe large (12 à 16)
- 2 étuis à crayons
- 2 gommes à effacer blanches de style Staedtler (gros format) ou produit équivalent
- 1 paire de ciseaux (8 pouces)
- 1 règle de plastique rigide 30 cm (transparente avec centimètre) ou produit équivalent
- 2 surligneurs
- 1 taille-crayons **avec réservoir**

IMPORTANT :

- 1) **À éviter** : Le matériel qui ressemble à un jouet (gommes à effacer, crayons, taille-crayons, crayon à mines) et qui peut être une source de distraction.
- 2) **À surveiller** : Le matériel sera à renouveler au besoin pendant l'année.

Pour l'éducation physique, votre enfant doit avoir :

- Un sac de tissu solide identifié pour ses vêtements et espadrilles;
- Un pantalon court, un gilet à manches courtes et une paire d'espadrilles à semelles qui ne tachent pas. Ces souliers pourront également servir de souliers pour la classe.
- Prévoir des vêtements pour les cours en plein-air (même en temps pluvieux)

Pour la musique : une flûte et des écouteurs sont obligatoires.

- L'école fournit une flûte à chaque enfant de 3^e année à **conserver jusqu'à la fin de sa 5^e année.**
- L'école fournit également une paire d'écouteurs avec une fiche de 1/8" à chaque enfant de 3^e année à **conserver jusqu'à la fin de sa 6^e année.**
- Si l'enfant brise ou perd sa flûte et/ou ses écouteurs, ceux-ci devront être remplacés aux frais des parents.

ATTENTION!

Veillez aiguiser tous les crayons et identifier au nom de l'enfant tous les articles.

Votre enseignante de 3^e/4^e année